

Montpellier, le 12 janvier 2018

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Organisation(s) syndicales(s) à l'origine de la demande de négociation préalable :
SE-UNSA

Date du courrier invitant à la négociation préalable : 8 janvier 2018

PARTICIPANTS :

Pour les organisations syndicales et les personnels :
Mme Charlotte PERRINM Cyril PERIER

Pour l'administration :
Mme Martine BOLUIX (SGA)
M. Olivier BOST (IEN-A)
M. Grégory MUNIER (Chef de service SME)

REVENDEICATIONS DE L'ORGANISATION SYNDICALE :

Au regard de ses propres estimations des moyens nécessaires pour préparer la carte scolaire de la rentrée 2018 dans le département de l'Hérault, et compte tenu de la dotation académique actuellement connue (+ 121 postes), l'organisation syndicale pointe un manque prévisible de postes budgétaires risquant de rendre difficile la mise en œuvre des dédoublements en éducation prioritaire, le maintien de certaines classes dans les zones rurales et la conservation du potentiel de remplacement du département.

L'organisation syndicale demande que la dotation départementale soit ajustée afin de permettre à la rentrée de septembre 2018 les ouvertures de classes nécessaires sans que les zones rurales et la brigade de remplacement ne soient affectées.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION :

L'administration travaille actuellement à la mise en œuvre des directives ministérielles et académiques en étudiant avec la plus grande attention chacune des situations, en collaboration avec les IEN, les services et les collectivités territoriales. La dotation départementale n'est pas encore arrêtée. En l'état actuel de l'étude, les objectifs qui ont été fixés nationalement et déclinés académiquement devraient être atteints dans le département, sans dégrader la qualité du service public d'éducation de l'Hérault.

CONCLUSION DE LA NEGOCIATION :

L'organisation syndicale maintient son pré-avis de grève.

Signature de l'autorité administrative
compétente

Signature des représentants
syndicaux

Le Directeur
Académique
des services de
l'éducation nationale

Réf : 2017 : alerte sociale
Affaire suivie par
Olivier BOST

Téléphone
04 67 91 52 09

courriel
ce.iena34
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2